

Résumé

1. La ville de Montréal et sa population
2. Criminalité et victimisation
3. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
4. Le programme Tandem
5. La sécurité des femmes
6. La priorité de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue
7. Les services aux personnes itinérantes
8. Des pistes gagnantes
9. Références bibliographiques

MARCEL CAJELAIT

Conseiller en Développement Communautaire,
Direction de la Diversité Sociale, Ville de Montréal

LA SÉCURITÉ À MONTRÉAL, UN RÉSULTAT COLLECTIF

Résumé

Montréal est une métropole cosmopolite qui offre un milieu de vie de qualité à ses quelques 1,6 million d'habitants. Le tiers de sa population est issu de l'immigration. Près de la moitié déménage aux 5 ans dont le tiers à l'extérieur de la ville. Le taux de faible revenu dans la population est de 30% environ.

La criminalité, dont le taux de déclaration est de 34%, est en baisse de 4,3% sur 5 ans et de 15,4% depuis 10 années. La police lutte contre la criminalité, assure l'ordre et travaille, avec la Ville et de nombreux partenaires, à prévenir le crime par la mise en place d'activités spécifiques à différentes clientèles, dont les jeunes. L'action conjuguée de tous ces partenaires favorise la réussite de la prévention, qui s'appuie sur l'offre d'activités diversifiées selon le genre, l'âge, l'origine ethnique et culturelle. Le succès repose aussi sur l'approche globale, intégrée, concertée et complémentaire des actions réalisées ainsi que sur la diversité des moyens et des stratégies mis en œuvre pour répondre aux besoins.

1. La ville de Montréal et sa population

Montréal est localisé sur l'île du même nom, baignée par le fleuve Saint-Laurent, au cœur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) comptant une population d'environ 3,7 millions de personnes réparties dans 82 villes.¹ Le territoire de l'Agglomération de Montréal, dont la population est de 1,85 million d'habitants, couvre l'Île et compte 15 villes en plus de la ville de Montréal. Cette dernière comprend 19 arrondissements où vivent 1,62 million de personnes.

Après les réorganisations successives de 2002 et de 2005, les responsabilités et pouvoirs municipaux sont

répartis entre l'Agglomération, les villes et, pour Montréal, les arrondissements. Ainsi, la sécurité publique et la lutte à la pauvreté relèvent de l'Agglomération, les finances et la coordination des dossiers municipaux sont la responsabilité des villes, alors que les services directs à la population, tels que les loisirs et le déneigement, sont sous la gouverne des arrondissements pour Montréal ou de chacune des 15 autres villes.

Comme toutes les métropoles, Montréal est confronté à des problématiques sociales telles que l'itinérance et la toxicomanie. D'autres problématiques résultent des difficultés de cohabitation des clientèles marginalisées avec les riverains ou les autres utilisateurs des espaces publics. Ces problématiques sont particulièrement intenses en période estivale. En effet, Montréal, ville touristique et festive (environ 6,7 millions de touristes en 2009²), offre de nombreux événements, tels que le Festival de jazz, qui attirent un très grand nombre de participants provenant de la ville, de la région, d'ailleurs au pays ou de l'étranger. Parmi ces participants et les visiteurs, il faut compter avec des jeunes et des moins jeunes qui, sans ou avec peu de ressources, développent diverses stratégies de survie pendant leur séjour au cœur de la métropole. Certains investissent en groupe des parcs pour s'y installer et y dormir, ce qui tend à irriter les personnes qui vivent, travaillent ou circulent dans ces environs.

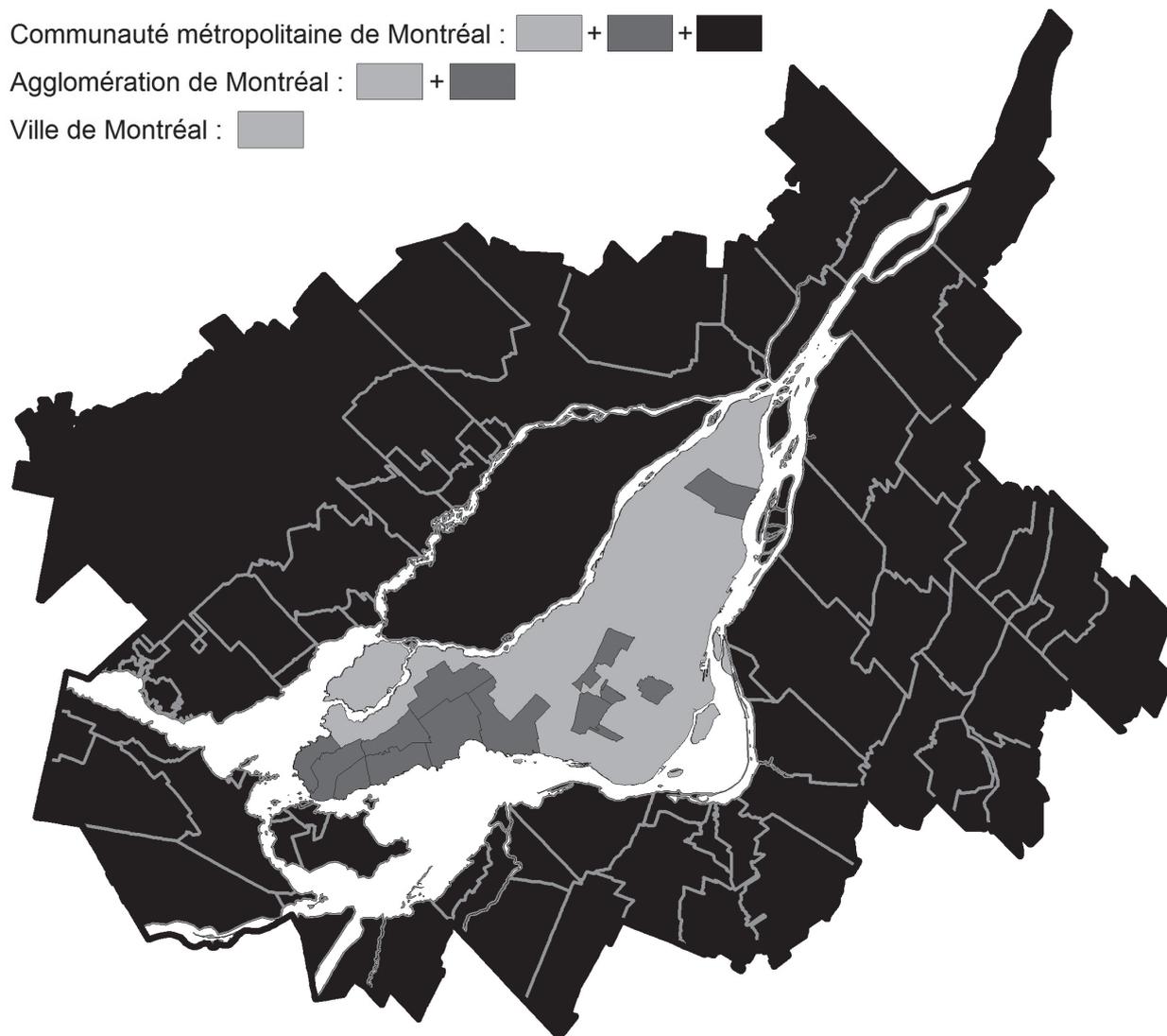
Montréal doit aussi composer avec une situation qui lui est particulière : la très grande mobilité de sa population. En effet, 44,9% de la population déménage sur une période de 5 ans, dont plus du tiers à l'extérieur de la ville.³ Cette situation peut s'expliquer par la conjugaison de deux phénomènes. D'une part, Montréal compte 65,5% de logements loués dont les occupants peuvent facilement changer de lieu de résidence et, d'autre part, une partie de la population quitte la ville aux cinq ans, et est remplacée par un nombre presque

1 CMM, *La Communauté en chiffres*. <<http://www.cmm.qc.ca>> [Visité le 29 mai 2010].

2 Ville de Montréal, Bilan économique de l'agglomération de Montréal 2009.

3 Les données statistiques proviennent, à moins d'indication contraire, du site *Montréal en statistiques* de la Ville de Montréal, <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL> [Visité le 30 mai 2010], dont la source est le Recensement quinquennal de 2006 de Statistique Canada.

FIGURE 1 Communauté métropolitaine de Montréal



Conception graphique : Collectif quartier.

équivalent d'arrivants. Ces déplacements sont effectués notamment par des jeunes qui viennent étudier à Montréal, des personnes qui y cherchent du travail et des immigrants. Ces derniers, représentent 30,7% de la population de Montréal, et y transitent le temps de s'intégrer au pays. Souvent, ceux qui réussissent leur intégration vont s'installer dans une banlieue, tout comme plusieurs jeunes familles de la société d'accueil.

Le revenu annuel moyen de la population est de 30.132 \$, étant plus élevé pour les hommes (34.525 \$) que pour les femmes (26.044 \$). La population active de 15 ans et plus de la ville compte 853.975 personnes, dont 407.165 femmes. Le taux de chômage oscille autour de 9,1% alors que 14,0% des familles bénéficient de transferts gouvernementaux pour subvenir à leurs besoins. La fréquence du faible revenu des personnes dans les ménages privés

est de 31,2% et de 29,2% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce taux est de 32,7% pour les familles monoparentales dont le parent est une femme et de 15,1% pour celles dont le parent est un homme. 38,3% des ménages locataires consacrent 30% ou plus de leur revenu au loyer brut alors que les propriétaires consacrent 22% de leur revenu au logement.

Depuis 2002, de concert avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et d'autres partenaires, la Ville de Montréal a établi une carte des zones prioritaires d'intervention.⁴ Cette carte indique les zones de concentration de facteurs sociaux et économiques tels que la monoparentalité et le faible revenu. Ces zones prioritaires sont prises en compte lors de la répartition de budgets, notamment dans le cadre

4 Collectif quartier, <<http://www.collectifquartier.org/atlas/idville/carto.php?>> [Visité le 10 juin 2010].

de l'entente du MESS et de la Ville pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la revitalisation urbaine ou pour l'implantation de projets pilotes. Une révision périodique permet d'actualiser les données et de considérer d'autres facteurs devenus significatifs tels que la présence de personnes âgées.

Plusieurs partenaires ont convenu d'utiliser cette carte pour la répartition d'aides sans toutefois y soumettre des programmes universels tels que le soutien aux concertations locales.

2. Criminalité et victimisation

De manière générale, la criminalité est en baisse constante sur le territoire de l'Agglomération de Montréal. En fait, les délits en 2009 sont inférieurs de 4,3% à la moyenne des 5 années précédentes et ont diminué de 15,4% au cours des 10 dernières années.⁵ Pour leur part, les délits et infractions au Code criminel en 2009 sont en baisse de 6,5% depuis 2005 et de 15,4% depuis 10 ans.

En 2009, 24.682 crimes contre la personne ont été rapportés, ce qui représente une réduction de 7,6 % depuis 2005 et de 11,3 % depuis 1999. Plus spécifiquement :

- Le nombre d'homicides a légèrement augmenté en 2009, demeurant en deçà de la moyenne de 44 pour les 10 dernières années et celle de 56 pour les derniers 20 ans.
- Les tentatives de meurtre ont augmenté de 53,6% en 2009, après des baisses de 32,5% en 2007 et de 34,9% en 2008, restant inférieur à la moyenne de 122 des 10 dernières années.
- Les voies de fait ont diminué de 6,9% en 2009, demeurant similaire à la moyenne de 13.916 des 5 années précédentes et inférieur de 4,6% à celle des 10 dernières années.
- Les agressions sexuelles sont en baisse pour une quatrième année, diminuant de 14,8%, en 2009, baissant de 38,3% depuis 2005 et de 21,2% depuis 10 ans.

Les crimes contre la propriété en 2009, au nombre de 87.986, ont diminué de 9,5% depuis 2005 et de 22,9% au cours des 10 dernières années. Parmi ceux-ci :

- Les introductions par effraction en 2009 ont augmenté de 8,0%, mais sont en baisse de 17,1% depuis 2005 et de 43,4% depuis 10 ans.
- Les vols de véhicules à moteur ont diminué de 17,8% en 2009, ayant aussi diminué de 39,0% depuis 2005 et de 52,7% depuis 10 ans.
- Comptant pour le tiers de toutes les infractions au Code criminel en 2009, les vols simples ont augmenté

de 0,8%, mais ont diminué de 4,2% depuis 2005 et de 7,5% depuis 10 ans.

-En 2009, les fraudes ont augmenté de 0,8%, ayant diminué de 8,7% depuis 2005 et de 14,2% depuis 10 ans.

Les données sur la criminalité correspondent aux délits et infractions rapportées à la police. Toutefois, il est notoire que plusieurs ne le sont pas et pourraient être connus par des enquêtes de victimisation. Différentes études et enquêtes évaluent la victimisation dans divers contextes et pour des clientèles variées. Cependant, plusieurs des paramètres, tels que les groupes d'âge, les définitions et les périodes couvertes, ne peuvent pas être conciliés, rendant difficile, sinon impossible, l'établissement d'un portrait global. Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a étudié cette problématique pour le territoire de la province de Québec et a proposé diverses mesures visant l'amélioration de la compatibilité des données.⁶

Pour sa part, l'*Enquête sociale générale sur la victimisation*, de Statistique Canada, ne permet pas de désagréger les résultats au niveau municipal en raison de leur échantillonnage trop faible. Toutefois, les résultats permettent une vision d'ensemble. Selon cette enquête au niveau canadien pour 2004, 34% des incidents ont été portés à l'attention de la police.⁷

Malgré certaines lacunes au niveau des données sur la victimisation, la baisse régulière de la criminalité permet d'affirmer que la ville est de plus en plus sûre. D'ailleurs, selon les résultats de l'enquête Mercer 2010 sur la qualité de vie, Montréal se classe au 4e rang des villes d'Amérique et au 21e rang sur plus de 320 villes évaluées au niveau international.⁸

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette amélioration. Une revue sommaire de quelques interventions et approches des acteurs de la sécurité permettra d'en identifier certains.

3. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)^{9, 10}

Le SPVM compte environ 4.600 policiers dont 1.353 sont des femmes. En 2008, le Service a répondu à 597.659 appels. Ils interviennent, entre autres, dans les unités suivantes : sécurité routière, patrouille dans le métro, modules d'actions par projet, enquêtes spécialisées, stratégies d'actions avec la communauté, patrouille nautique, brigade canine et cavalerie. Ils sont intégrés notamment dans l'un des 33 postes de quartier, des 4 centres opérationnels, ou au quartier général. Quelques 1.600 employés civils complètent l'équipe du SPVM.

5 Ville de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Bilan 2009.

6 CIPC, *Sécurité et prévention au Québec : Une première approche globale. État des lieux et analyse des informations disponibles sur les atteintes à la sécurité au Québec*.

7 Gannon, Marie et Mihorean, Karen. *La victimisation criminelle au Canada, 2004*. Statistique Canada (n° 85-002-XPF au catalogue), vol. 25, n° 7.

8 Mercer, *Rapport de 2010 sur la qualité de la vie*. <<http://www.mercer.ca/home-page.htm>> [Visité le 29 mai 2010].

9 Site internet du Service de Police de la Ville de Montréal. <<http://spvm.qc.ca>> [Visité le 31 mai 2010].

10 Ville de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Bilan 2009.

Le Service s'informe sur l'évolution des ressources techniques et matérielles, les teste le cas échéant et, selon ses budgets, met à jour son matériel et les outils de son personnel. Il maintient aussi des liens avec d'autres corps de police ou des associations avec lesquels il échange pour partager et bénéficier des meilleures pratiques. De plus, une équipe de recherche met en œuvre divers travaux, analyse les statistiques et suit l'évolution des enjeux de la sécurité afin d'asseoir la planification stratégique sur des informations actualisées.

Dans la foulée de l'implantation de la police de quartier en 1997 et de la révision du schéma de couverture amorcé en 2007, le service applique une approche globale de la sécurité publique qui amène tous les acteurs impliqués dans la sécurité à se concerter et à s'entraider. C'est ainsi que des ententes sont intervenues, entre autres, avec des sociétés de développement commercial et la Table des organismes mandataires du programme de prévention - Tandem.

De plus, la police a mis en place en 2004 des comités de vigie sur les besoins des communautés noire et latino, arabe, asiatique, ainsi que ceux des jeunes et des aînés, pour connaître leurs réalités afin de mieux y répondre.

Elle a lancé en 2010 son Plan directeur sur les relations avec les citoyens et sa Déclaration de services aux citoyens afin de faire connaître ses orientations en cette matière.

Le SPVM concourt aussi à la prévention. En effet, son fonctionnement sur le modèle de police de quartier vise à mieux contrer les problèmes de sécurité en émergence. Il permet de se rapprocher de la communauté en s'appuyant sur la résolution de problèmes, sur le partenariat et sur l'ouverture envers les collectivités. L'agent sociocommunautaire est la personne ressource du poste de quartier pour les relations avec la communauté. Il s'intéresse notamment aux groupes sociaux les plus vulnérables et réalise des programmes locaux de prévention.

Les activités de prévention auxquelles participe le SPVM, ou qu'il met en œuvre, sont très nombreuses. À titre d'exemples :

- *Gangs de choix*, pour prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue,
- *Unité sans violence, Exprimez-vous!*, pour prévenir la violence à l'école,
- *Camp Beaux, jeunes et forts* à l'Académie de police, pour développer de bonnes relations entre le SPVM et ces futurs adultes,
- *Réseau réussite Montréal*, pour prévenir le décrochage scolaire,
- *Échange Jeunesse*, pour rapprocher les jeunes de communautés culturelles et les policiers.

11 Ville de Montréal, Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Orientations et grands paramètres, juin 2003.

4. Le programme Tandem

Depuis 1982, Montréal gère le programme Tandem alors que d'autres villes de l'Île offrent des programmes similaires. En 2001, les activités ont été intégrées dans le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements-Tandem.¹¹ Ce programme propose un premier axe d'intervention sur la prévention de la criminalité, incluant la sécurité des biens et du domicile, la sécurité des personnes ainsi que la sécurité des collectivités. Un second axe couvre la prévention des incendies, les premiers secours et la sécurité civile. Les activités réalisées sont notamment :

- Évaluation du domicile en regard du risque de cambriolages, d'incendies et d'accidents;
- Information et sensibilisation sur la fraude et les abus pour les personnes âgées;
- Activités pour lutter contre le taxage à l'école;
- Burinage de bicyclettes et de biens coûteux;
- Information sur la sécurité à vélo.

La gestion de Tandem est décentralisée dans les arrondissements. Chacun de ceux-ci choisit son organisme communautaire mandataire et établit avec lui un contrat de 3 ans précisant les ressources consenties et les résultats attendus.

L'intervention du mandataire s'appuie sur le processus diagnostic/plan d'action/évaluation réalisé en collaboration avec des institutions, d'autres organismes et la population du territoire. En 2007, 18 organismes communautaires administraient le programme dans 16 arrondissements dont les 45 intervenants ont permis la réalisation de 2.795 activités rejoignant 100.626 citoyens.¹²

5. La sécurité des femmes

Depuis la fin des années 1980, la Ville se préoccupe plus particulièrement de la sécurité des femmes. À la suite de la conférence *J'accuse la peur* qu'elle organise en 1992, l'administration contribue à la création du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) dont le partenariat sera maintenu jusqu'à sa dissolution en 2004. Après plusieurs travaux concernant des projets pilotes sur la sécurité des femmes dans les lieux publics et dans les équipements récréatifs municipaux ainsi que pour la réalisation du guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville, la municipalité et le CAFSU publient, en 2002, le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* et, l'année suivante, le *Guide de formation en aménagement sécuritaire*.

Le *Guide d'aménagement* propose des principes adaptés à différents lieux publics, dont les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, les parcs et les

12 Ville de Montréal, Bilan d'activités 2007, Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem, 2008.

espaces libres, les stationnements, les ponts et les tunnels.¹³ Il définit six principes d'aménagement sécuritaire :

- Savoir où l'on est et où l'on va : la signalisation;
- Voir et être vu : la visibilité;
- Entendre et être entendu : l'affluence;
- Pouvoir s'échapper et obtenir du secours : la surveillance formelle et l'accès au secours;
- Vivre dans un environnement propre et accueillant : l'aménagement et l'entretien;
- Agir ensemble : la participation de la communauté.

À la suite de la dissolution du CAFSU, plusieurs organismes tels les mandataires Tandem et les groupes de femmes ont poursuivi avec la Ville la diffusion et l'application du Guide d'aménagement sécuritaire et contribué à d'autres réalisations, notamment :

- La création du Conseil des Montréalaises, en 2004, qui donne des avis sur des sujets soumis par l'Administration ou que les membres souhaitent porter à son attention;
- L'adoption de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, en 2008.

6. La priorité de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

En été 2004, des règlements de comptes entre gangs de rue sont survenus au centre-ville de Montréal, intensifiant les tensions vécues dans d'autres territoires de la ville au cours des mois précédents. Afin de planifier une action concertée et intégrée pour réduire le problème, la municipalité a mis en place le comité directeur Ville de Montréal - gangs de rue. Ce comité est composé de représentants des services centraux, Police, Diversité sociale et Finances ainsi que des arrondissements concernés. Le comité directeur a élaboré un plan dont les orientations prévoient quatre axes : la recherche, la prévention, la répression et la communication.

La Direction de la diversité sociale assure la planification et la coordination du plan d'action, en collaboration avec les services centraux et les arrondissements, et veille à maintenir la concertation avec les partenaires concernés, notamment les commissions scolaires, les organismes communautaires, la police et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Les arrondissements participants sont identifiés par la police, selon des critères présents sur leur territoire tels que membres de gang qui y résident, crimes violents commis ou présence de gangs émergents. En 2005, 5 arrondissements ont été identifiés, auxquels se sont ajoutés 3 autres en 2009. Chacun d'eux sélectionne les projets devant être réalisés pour répondre aux objectifs de leur plan

¹³ Ville de Montréal, *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, 2002.

d'action, qu'il établit avec des représentants du milieu en concordance avec les orientations du comité directeur. Quelques 30 projets ont ainsi été mis en œuvre.

7. Les services aux personnes itinérantes

Un comité de liaison en itinérance a été créé en 1991 dans le cadre du Programme conjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la Ville de Montréal, qui prévoyait des mesures pour répondre aux besoins critiques au centre-ville. Depuis lors, le fonctionnement et la composition du comité ont été ajustés périodiquement selon l'évolution des besoins favorisant le maintien de la concertation et la collaboration entre les institutions et les organismes communautaires. En 2007, le comité de liaison adoptait un plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012.

Depuis la mise en œuvre du programme conjoint, la Ville soutient les services d'accueil et de référence destinés aux hommes, aux femmes et aux jeunes en situation d'itinérance par des octrois à une dizaine d'organismes qui leur offrent ces services. De plus, elle collabore aux solutions de débordement des refuges lors de grands froids en collaboration avec les organismes communautaires et le Réseau de la santé et des services sociaux.

8. Des pistes gagnantes

Les interventions présentées ne couvrent qu'une partie des actions réalisées sur le territoire montréalais. Toutefois, la synthèse des approches permet de relever certains éléments clés pour faciliter le maintien et l'amélioration de la sécurité :

- Conservant une desserte dans les quartiers, le SPVM appuie ses planifications et ses interventions, municipales et locales, sur les connaissances des milieux et des clientèles ainsi que sur leurs mises à jour par le réseautage, la recherche et les analyses. Les planifications favorisent la mise en œuvre d'actions, révisées au besoin, dans une approche globale, concertée entre les partenaires impliqués. De plus, le SPVM s'assure de faire connaître ses orientations et ses services.
- Pour sa part, le programme Tandem précise les orientations municipales sur lesquelles s'appuient la définition et la mise à jour des orientations locales et leurs cibles d'action. Le choix de ces actions résulte du processus diagnostic/plan d'action/évaluation élaboré avec les acteurs du milieu de vie en fonction des ressources consenties par les partenaires.
- En matière de sécurité des femmes, les connaissances liées à l'aménagement urbain et sur les autres facteurs de risque sont au cœur de la concertation municipale ou locale des partenaires. Ces derniers favorisent la mobilisation des citoyennes, parfois des citoyens, ainsi que le partenariat pour améliorer la sécurité des femmes et promouvoir la diffusion d'information sur ce sujet.

- Dans le cadre de la priorité de prévention de l’adhésion des jeunes aux gangs de rue, le plan municipal définit les orientations en fonction de la connaissance de la problématique. Ces connaissances permettent de cibler les lieux de l’action locale et de mettre en œuvre la concertation des partenaires pour le choix et la réalisation des actions.
- En ce qui concerne les services aux personnes itinérantes, qui couvrent un territoire restreint, la cible de l’action détermine les acteurs de la concertation et leur collaboration. L’élaboration et le suivi de la planification permettent le partage des responsabilités et l’ajustement du membership en fonction de l’évolution de la situation.

Les éléments clés principalement en présence sont :

- Les orientations municipales qui soutiennent l’action locale;
- La planification et sa mise à jour;
- L’acquisition et le partage d’information;
- La mise en place d’actions ciblées;
- Le partenariat;
- La concertation.

Ces éléments concordent avec les résultats de plusieurs travaux. Par exemple, le Réseau municipal intéressé à la prévention de la criminalité, comptant 14 villes, dont Montréal, qui travaillent en collaboration avec l’Institut pour la prévention de la criminalité de l’Université d’Ottawa, a contribué à la publication *Bâtir un Canada plus sûr : Premier rapport du groupe de travail national sur la prévention de la criminalité*.¹⁴ Ce rapport rassemble les expériences de prévention vécues dans les 14 villes et souligne les points communs des approches porteuses de succès et des écueils rencontrés.

Le rapport met en évidence l’importance d’une action planifiée avec toutes les organisations du territoire et l’ensemble des services municipaux. Il souligne aussi la nécessité que les gouvernements fédéral et provincial mettent en place un soutien des initiatives municipales et confirme la primauté des administrations locales pour la planification, le suivi et l’évaluation de stratégie en prévention.

Les expériences mettent aussi en lumière l’engagement nécessaire des autorités, élus ou hauts fonctionnaires, pour assurer le succès de la prévention. En fait, les orientations municipales doivent être soutenues et promues par le maire qui affirme publiquement la volonté de son administration pour une action concertée en faveur de la sécurité urbaine. Cette concertation met à contribution les institutions, les organismes communautaires ainsi que les entreprises tout en assurant la

participation des citoyens. Ces derniers peuvent ainsi s’engager dans le maintien et le développement de leur sécurité devenant des acteurs de leur qualité de vie et de celle de leurs concitoyens.

L’engagement des citoyens dans leur propre sécurité devient l’expression de leurs droits à la sécurité, mais aussi l’acceptation de leur responsabilité en cette matière. C’est d’ailleurs l’objectif du chapitre 6 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités,¹⁵ adoptée en 2005. Ce chapitre précise les engagements de la Ville en matière de sécurité et indique aussi que le citoyen est acteur de sa propre sécurité, notamment par des comportements préventifs.

Au-delà de cette participation individuelle à la sécurité, la Ville a aussi voulu faire une place aux citoyens dans la concertation locale en sécurité publique. C’est un des objectifs poursuivis par la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire,¹⁶ adoptée en 2007. Cette politique précise les orientations de la municipalité en matière de sécurité et prévoit l’implantation d’une table locale de sécurité dans chaque arrondissement de Montréal et dans chacune des autres villes de l’Agglomération. Ces tables locales, outre la participation des citoyens, s’appuient aussi sur la collaboration des institutions et des acteurs sociaux, économiques et communautaires du territoire tout en proposant une représentation paritaire des hommes et des femmes.

La Ville de Montréal met en œuvre de nombreux moyens pour favoriser le maintien et le développement des milieux de vie de qualité et sécuritaire. Les actions municipales concordent avec les résultats des études sur les facteurs de réussite. D’ailleurs, l’amélioration de la situation au cours des dernières années confirme l’impact positif de l’engagement municipal. Le défi que doit relever la Ville, c’est de maintenir ses orientations et de demeurer inflexiblement engagée dans la promotion de la sécurité.

Remerciements

Pour leur collaboration et leurs suggestions, merci à Patrice Allard, chef de division, Rabia Chaouchi, Guy Lacroix, Jocelyne Lebrun, Joaquina Pires, Mustapha Trari, conseillères et conseillers en développement communautaire et Isabelle Lépine, chargée de projet - géomatique à la Direction de la diversité sociale, ainsi qu’à Marie-Madeleine Lafrenière, conseillère en planification au Service de police de la Ville de Montréal.

¹⁴ Institut pour la prévention de la criminalité. *Bâtir un Canada plus sûr : Premier rapport du groupe de travail national sur la prévention de la criminalité* (2007). *Revue de l’IPC*, n° 1, 2, 3 (2007-2009).

¹⁵ Ville de Montréal, Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2005.

¹⁶ Ville de Montréal, Politique pour un environnement paisible et sécuritaire, 2007.

9. Références bibliographiques

CIPC, *Sécurité et prévention au Québec : Une première approche globale. État des lieux et analyse des informations disponibles sur les atteintes à la sécurité au Québec.*

CMM, *La Communauté en chiffres.* <<http://www.cmm.qc.ca>> [Visité le 29 mai 2010].

Collectif quartier, <<http://www.collectifquartier.org/atlas/idville/carto.php?>> [Visité le 10 juin 2010].

Institut pour la prévention de la criminalité. *Bâtir un Canada plus sûr : Premier rapport du groupe de travail national sur la prévention de la criminalité (2007).* *Revue de l'IPC*, n° 1, 2, 3 (2007-2009).

Gannon, Maire et Mihorean, Karen. *La victimisation criminelle au Canada, 2004.*

Statistique Canada (n° 85-002-XPF au catalogue), vol. 25, n° 7.

Mercer, *Rapport de 2010 sur la qualité de la vie.* <<http://www.mercer.ca/homepage.htm>> [Visité le 29 mai 2010].

Ville de Montréal, Bilan d'activités 2007, Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem, 2008.

Ville de Montréal, Bilan économique de l'agglomération de Montréal 2009.

Ville de Montréal, Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2005.

Ville de Montréal, *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, 2002.

Ville de Montréal, Politique pour un environnement paisible et sécuritaire, 2007.

Ville de Montréal, Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Orientations et grands paramètres, juin 2003.

Ville de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Bilan 2009.

Ville de Montréal, Site du Service de police de la Ville de Montréal. <<http://spvm.qc.ca>> [Visité le 31 mai 2010].

Ville de Montréal, site *Montréal en statistiques.* <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL> [Visité le 30 mai 2010], source : Recensement quinquennal de 2006, Statistique Canada.